



GROUP

11

FUNGICIDE

Pyraline 250

Broad spectrum fungicide for use in cereals, corn, edible-podded legume vegetables (Crop Subgroup 6-A), succulent shelled beans and peas (Crop Subgroup 6-B), dried shelled peas and beans (Crop Subgroup 6-C including pulses such as chickpea, lentils, dry field peas), soybeans, potatoes, sugar beets, flax, sunflower, rapeseed, canola, canola quality Brassica juncea, mustard (oilseed and condiment), bluegrasses, fescues and ryegrasses grown for seed and alfalfa for seed production (in Manitoba, Saskatchewan, Alberta and the Peace River Region of British Columbia) and timothy

EMULSIFIABLE CONCENTRATE

COMMERCIAL

ACTIVE INGREDIENT: Pyraclostrobin.....250 g/L

**REGISTRATION NO. 35597
PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

DANGER**POISON****EYE AND SKIN IRRITANT**

**READ THE LABEL AND ATTACHED
BROCHURE BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

NET CONTENTS: 100 mL – 1,000 L

Vincere Agri Solutions Ltd.

5910 50 Ave. SE
Calgary, Alberta T2B 3C1
Canada

1-888-466-0056



GROUPE

11

FONGICIDE

Pyraline 250

Fongicide à large spectre pour usage dans les céréales, le maïs, les légumineuses à gousses comestibles (sous-groupe de culture 6-A), les haricots et pois sans gousses consommés verts (sous-groupe de culture 6-B), les haricots et pois secs sans gousses (sous-groupe de culture 6-C incluant légumineuses à grains comme pois chiches, lentilles, pois secs de grande culture), le soja, les pommes de terre, les betteraves à sucre, le lin, le tournesol, le colza, le canola, le canola de type Brassica juncea, la moutarde (oléagineux et condiment), les pâturins, les fétuques et le ray-grass cultivés pour la semence et la luzerne cultivée pour la production de semences (au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la Rivière de la paix en Colombie-Britannique) et féclole

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

Principe actif : Pyraclostrobine.....250 g/L

**NO D'HOMOLOGATION : 35597
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

DANGER**POISON****IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 100 mL à 1,000 L

Vincere Agri Solutions Ltd.

5910 50 Ave. SE
Calgary, Alberta T2B 3C1
Canada

1-888-466-0056

GENERAL INFORMATION

This package contains **Pyraline 250**, a 250 g/L emulsifiable concentrate (EC). The active ingredient in **Pyraline 250** belongs to the strobilurins, a class of fungicides. Strobilurins are synthetic derivatives of a natural antifungal substance.

Pyraline 250 has a protective effect because it inhibits spore germination and a curative-eradicate effect due to the inhibition of mycelial growth and sporulation of the fungus on the leaf surface. While **Pyraline 250** can be applied in either pre- or post- infection situations, optimum disease control is achieved when **Pyraline 250** is applied preventatively in a regularly scheduled protective spray program and is used in an alternation program with other fungicides.

DIRECTIONS FOR USE (See specific sections for each crop or crop group)

Apply recommended rates of **Pyraline 250** as instructed by the following series of Crop application rate tables. Apply **Pyraline 250** with ground or aerial spray equipment. Equipment should be checked frequently for proper calibration.

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests. DO NOT contaminate irrigation, drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

Cereals Application Rate Table (Ground, Aerial and Pivot or Sprinkler Irrigation)

Crop	Disease	Application Rate* (L/ha)
Wheat	Leaf rust (<i>Puccinia recondita</i>), Tan spot (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>), Septoria leaf spot (<i>Septoria tritici</i> or <i>Leptosphaeria nodorum</i>)	0.3 - 0.6
	Spot blotch (<i>Cochliobolus sativus</i>), Stripe rust (<i>Puccinia striiformis</i>), Powdery mildew (<i>Erysiphe graminis</i> f. sp. <i>tritici</i>)	0.4 - 0.6
Barley	Net blotch (<i>Pyrenophora teres</i>)	0.3 - 0.6
	Spot blotch (<i>Cochliobolus sativus</i>), Stripe rust (<i>Puccinia striiformis</i>), Scald (<i>Rhynchosporium secalis</i>)	0.4 - 0.6
Rye	Leaf rust (<i>Puccinia recondita</i>)	0.3 - 0.6
	Powdery mildew (<i>Erysiphe graminis</i> f. sp. <i>secalis</i>)	0.4 - 0.6
Oats	Crown rust (<i>Puccinia coronata</i>)	0.3 - 0.4

*DO NOT apply more than 0.4 L/ha by aerial application.

Leaf Diseases in Cereals

To maximize yield in cereals it is important to protect the flag leaf from disease. Therefore, the optimum time to apply a single application of **Pyraline 250** is immediately after flag leaf emergence (GS 37-39). Use 0.4 - 0.6 L/ha of **Pyraline 250** to control spot blotch, stripe rust and powdery mildew in wheat, spot blotch, stripe rust and scald in barley and powdery mildew in rye. Use 0.3 - 0.6 L/ha of **Pyraline 250** to control leaf rust, tan spot, septoria leaf spot in wheat, net blotch in barley and leaf rust in rye. Use 0.3 - 0.4 L/ha **Pyraline 250** to control crown rust in oats.

Within the stated rate range, use the higher rate to obtain extended protection with maximum yield benefits. If disease persists or weather conditions are favourable for disease development, apply a second time 10-14 days later with a fungicide that contains a different mode of action.

Dried and Succulent Shelled Peas and Beans (including soybean) Application Rate Table (Ground, Aerial and Pivot or Sprinkler

Irrigation

Crop*	_Disease	Application Rate** (L/ha)
Lentils	Anthraco (<i>Colletotrichum</i> spp.), Ascochyta blight (<i>Ascochyta</i> spp.)	0.4
Dry field peas	Mycosphaerella blight (<i>Mycosphaerella</i> spp.), Powdery mildew (<i>Erysiphe</i> spp.)	0.4
	Asian soybean rust (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0.4 - 0.6
Dry beans <i>Phaseolus</i> , spp.	Anthraco (<i>Colletotrichum</i> spp.), Powdery mildew (<i>Erysiphe</i> spp.), Rust (<i>Uromyces</i> spp.)	0.4
	Asian soybean rust (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0.4 - 0.6
Dry beans <i>Vigna</i> spp.	Anthraco (<i>Colletotrichum</i> spp.), Mycosphaerella blight (<i>Mycosphaerella</i> spp.), Powdery mildew (<i>Erysiphe</i> spp.), Rust (<i>Uromyces</i> spp.)	0.4
	Asian soybean rust (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0.4 - 0.6
Dry beans <i>Lupinus</i> spp.	Mycosphaerella blight (<i>Mycosphaerella</i> spp.), Powdery mildew (<i>Erysiphe</i> spp.)	0.4
	Asian soybean rust (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0.4 - 0.6
Faba beans	Mycosphaerella blight (<i>Mycosphaerella</i> spp.), Powdery mildew (<i>Erysiphe</i> spp.)	0.4
	Asian soybean rust (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0.4 - 0.6
Soybeans	Frog eye leaf spot (<i>Cercospora sojina</i>), Asian soybean rust (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0.4 - 0.6
Crop Subgroup 6- A Edible-podded legume vegetables	Angular Leaf Spot (<i>Phaeoisariopsis griseola</i>)	0.4
Crop Subgroup 6- B Succulent shelled beans and peas	Mycosphaerella blight (<i>Mycosphaerella</i> spp.), Rust (<i>Uromyces</i> spp.), Ascochyta blight (<i>Ascochyta</i> spp.), Asian soybean rust (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0.4 - 0.6

*Complete list of crops:

Crop Subgroup 6-A: Edible-podded legume vegetables. Bean (*Phaseolus* spp.) (includes runner bean, snap bean, wax bean); bean (*Vigna* spp.) (includes asparagus bean, Chinese long bean, moth bean, yardlong bean); jack bean; pea (*Pisum* spp.) (includes dwarf pea, pea (*Pisum* spp.), edible pod pea, snow pea, sugar snap pea); pigeon pea; soybean (immature seed); sword bean.

Crop Subgroup 6-B: Succulent shelled peas and beans. Bean (*Phaseolus* spp.) (includes lima (green)); broad bean (succulent); bean (*Vigna* spp.) (includes blackeyed pea, cowpea, southern pea); pea (*Pisum* spp.) (includes English pea, garden pea, green pea); pigeon pea.

Crop Subgroup 6-C: Dried shelled peas and beans (except soybean). Dried cultivars of bean (*Lupinus* spp.) (includes grain lupin, sweet lupin, white lupin, and white sweet lupin); (*Phaseolus* spp.) (includes field bean, kidney bean, lima bean (dry), navy bean, pinto bean; tepary bean; bean (*Vigna* spp.) (includes adzuki bean, blackeyed pea, catjang, cowpea, Crowder pea, moth bean, mung bean, rice bean, southern pea, urd bean); broad bean (dry); chickpea; guar; lablab bean; lentil; pea (*Pisum* spp.) (includes field pea); pigeon pea.

**DO NOT apply more than 0.4 L/ha by aerial application.

Apply **Pyraline 250** as specified above at the beginning of flowering OR at the onset of symptoms for the more aggressive diseases (e.g. anthracnose in lentils). If disease persists or weather conditions are favourable for disease development, apply a second time 10- 14 days later with a fungicide that contains a different mode of action. Anthracnose in lentils and Asian rust in soybeans all develop quickly once established so early detection is essential to the success of any fungicide program.

The DIRECTIONS FOR USE for the uses described in this section of the label were developed by persons other than Vincere Agri Solutions Ltd. under the User Requested Minor Use Label Expansion program. For these uses, Vincere Agri Solutions Ltd. has not fully assessed performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) under all environmental conditions or for all crop varieties when used in accordance with the label. The user should test the product on a small area first, under local conditions and using standard practices, to confirm the product is suitable for widespread application.

Dry Field Peas Application Rate Table (Ground, Aerial and Pivot or Sprinkler Irrigation)

Crop	Disease	Application Rate (L/ha)
Dry field peas	Downy mildew (<i>Peronospora viciae</i> f. sp. <i>pisi</i>) suppression	0.4 – 0.6

Apply **Pyraline 250** as specified above at the beginning of flowering **OR** at the onset of symptoms for the more aggressive diseases (e.g., downy mildew in dry field peas). Downy mildew in dry field peas develops quickly once established so early detection is essential to the success of any fungicide program. **Pyraline 250** will not suppress systemic (seed- or soil-borne) downy mildew infection in dry field peas but rather will help to manage secondary foliar infections on the leaves, stems and pods to protect yield during conditions conducive to disease. Maximum of one application per crop per year.

Pre-Harvest Interval: 30 days

Chickpea Application Rate Table (Ground and Aerial Application)

Apply **Pyraline 250** and LANCE WDG Fungicide as specified above at the beginning of flowering OR at the onset of symptoms for the more aggressive diseases (e.g. ascochyta blight in chickpeas). Refer to use directions on the LANCE WDG Fungicide label for re-application intervals.

Ascochyta blight in chickpeas develops quickly once established so early detection is essential to the success of any fungicide program.

DO NOT apply sequential applications of this tank mixture combination. Alternate to a fungicide with a mode of action other than Group 7 and 11 for at least one application. If disease conditions persist or weather conditions are favourable for disease development, apply another application of **Pyraline 250** tank mixed with LANCE WDG Fungicide.

Do not apply by pivot or sprinkler irrigation.

***DO NOT** apply more than 0.4 L/ha by aerial application.

Crop	Disease	Application Rate*
Chickpeas	Ascochyta blight (<i>Ascochyta rabiei</i> .)	Pyraline 250 must be tank mixed at a rate of 0.40 - 0.60 L/ha with LANCE® WDG Fungicide at 0.36 - 0.42 kg/ha. Do not apply by pivot or sprinkler irrigation.

Potato Application Rate Table (Ground and Aerial Application)

Crop	Disease	Spray Interval	Application Rate (L/ha)
Potato	Early blight (<i>Alternaria solani</i>)	7 - 14 days	0.45 - 0.67
	Late blight (<i>Phytophthora infestans</i>)	5 - 7 days	0.45 - 0.67

Applications of **Pyraline 250** for the control of early blight (*Alternaria solani*) and late blight (*Phytophthora infestans*) should begin prior to row closure or when conditions become favourable for the development of disease (whichever comes first).

Use higher rates of **Pyraline 250** under heavy disease pressure.

In order to reduce the selection of less sensitive strains of the target fungi, for early blight control it is recommended that no more than one (1) application of **Pyraline 250** be made before alternating to an effective fungicide with a different mode of action for at least one application. For the control of late blight, do not make more than one application of **Pyraline 250** before alternating to a fungicide with a different mode of action. No more than three (3) applications of **Pyraline 250** should be made per year.

Corn Application Rate Table (Ground Aerial and Pivot or Sprinkler Irrigation)

Crop	Disease	Application Rate* (L/ha)
Corn (field, sweet, pop, seed types)	Common rust (<i>Puccinia sorghi</i>), Gray leaf spot (<i>Cercospora zeae-maydis</i>)	0.4 - 0.6

***DO NOT** apply more than 0.4 L/ha by aerial application.

For optimal disease control, begin applications of **Pyraline 250** prior to disease development. If disease persists or weather conditions are favourable for disease development, apply a second time 10-14 days later, with a fungicide that contains a different mode of action. Within the stated rate and interval range, use the higher rate and shorter interval when conditions are conducive to high disease pressure.

Sugar Beet Application Rate Table (Ground and Pivot or Sprinkler Irrigation Application)

Crop	Disease	Application Rate* (L/ha)
Sugar beets	Cercospora leaf spot (<i>Cercospora beticola</i>), Powdery mildew (<i>Erysiphe betae</i>)	0.67 - 0.9

Apply **Pyraline 250** at the onset of disease to control cercospora leaf spot and powdery mildew. Within the stated rate range, use the higher rate when conditions are conducive to high disease pressure. If disease persists or weather conditions are favourable for disease development, apply subsequent treatments with a 14 day retreatment interval, with a fungicide that contains a different mode of action. Maximum of four applications per year.

Grasses Grown for Seed Application Rate Table (Ground, Aerial and Pivot or Sprinkler Irrigation)

Crop	Disease	Application Rate* (L/ha)
Bluegrasses, fescues, ryegrasses grown for seed	Leaf and stem rust (<i>Puccinia recondita</i> and <i>Puccinia graminis</i>) Powdery mildew (<i>Erysiphe graminis</i>) suppression	0.4 - 0.67

*DO NOT apply more than 0.4 L/ha by aerial application.

For optimal disease control, begin applications prior to disease development. If disease persists or weather conditions are favourable for disease development, apply a second time 14-21 days later, with a fungicide that contains a different mode of action. Within the stated rate and interval range, use the higher rate and shorter interval when disease pressure is high.

Alfalfa Application Rate Table (Ground, Aerial and Pivot or Sprinkler Irrigation)

Alfalfa grown for seed production in Manitoba, Saskatchewan, Alberta, and the Peace River Region of British Columbia

Crop	Disease	Application Rate (L/ha)
Alfalfa for seed production	Common leaf spot (<i>Pseudopeziza medicaginis</i>)	0.4

For optimal disease control, apply **Pyraline 250** at the beginning of flowering (10-30% bloom) or the onset of disease. Do not make more than 1 application per year.

Rapeseed, canola quality *Brassica juncea*, mustard (oilseed and condiment) Application Rate Table (Ground, Aerial and Pivot or Sprinkler Irrigation)

Crop	Disease	Application Rate (L/ha)
Rapeseed, canola, canola quality <i>Brassica juncea</i> , mustard (oilseed and condiment)	Black spot (<i>Alternaria brassicae</i> and <i>Alternaria raphani</i>), Blackleg (<i>Leptosphaeria maculans</i>)	0.3 - 0.4

Do not make more than two (2) applications per year.

Leaf Diseases

Apply **Pyraline 250** once to control blackleg at the 2 to 6-leaf (rosette) stage. Apply **Pyraline 250** to control alternaria black spot at 20-50% bloom to early pod stage (90% bloom) in canola. Within the stated rate range, use the higher rate to obtain extended protection with maximum yield benefits. An application at 20-50% bloom will suppress alternaria black spot whereas applications at early pod stage will control alternaria black spot.

Fungicide Tank Mixes in Canola

Pyraline 250 can be tank mixed with **LANCE WDG Fungicide** at 350 g/ha at 20-50% flowering to control sclerotinia stem rot (*Sclerotinia sclerotiorum*) and suppress black spot (*Alternaria brassicae* and *Alternaria raphani*). Refer to use directions on the LANCE WDG Fungicide label for re-application intervals. This tank mix will provide multiple modes of action for disease and fungicide resistance management.

Herbicide Tank Mixes in Canola

Pyraline 250 can be tank mixed with the following canola herbicides at registered rates and timings:

POAST® ULTRA Liquid Emulsifiable Herbicide in canola

Registered glyphosate herbicides in glyphosate tolerant canola (e.g. Roundup® Ready) Do not apply by pivot or sprinkler irrigation.

Consult the label of the tank mix partner for weed species controlled, rates, timings, recropping restrictions, grazing interval restrictions, and directions for use and precautions.

Sunflowers Application Rate Table (Ground, Aerial and Pivot or Sprinkler Irrigation)

Crop	Disease	Application rate (L/ha)
Sunflowers	Rust (<i>Puccinia helianthi</i>) suppression	0.4

Leaf Diseases in Sunflowers

Apply **Pyraline 250** to suppress rust in sunflowers. For optimal disease suppression, apply **Pyraline 250** prior to disease development. If disease persists or weather conditions are favourable for disease development, apply a second time 10-14 days later with a fungicide that contains a different mode of action.

Flax (including low linolenic acid varieties) Application Rate Table (Ground, Aerial and Pivot or Sprinkler Irrigation Application)

Crop	Disease	Application rate (L/ha)
Flax (including low linolenic acid varieties)	Pasmo (<i>Septoria linicola</i>)	0.3 - 0.4

Apply **Pyraline 250** at the mid-flower stage (7-10 days after the initiation of flowering). If disease persists or weather conditions are favourable for disease development, apply a second time 10-14 days later with a fungicide that contains a different mode of action. Within the stated rate and interval range, use the high rate and shorter interval where conditions conducive to severe disease are expected. Do not make more than two applications of **Pyraline 250** or other strobilurin fungicide per year.

The DIRECTIONS FOR USE for the uses described in this section of the label were developed by persons other than Vincere Agri Solutions Ltd. under the User Requested Minor Use Label Expansion program. For these uses, Vincere Agri Solutions Ltd. has not fully assessed performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) under all environmental conditions or for all crop varieties when used in accordance with the label. The user should test the product on a small area first, under local conditions and using standard practices, to confirm the product is suitable for widespread application.

Timothy Application Rate Table (Ground and Aerial)

Crop	Disease	Application Rate* (L/ha)
Timothy	Brown stripe (<i>Cercosporidium graminis</i>) Leaf streak (<i>Drechslera phlei</i>) Purple eye spot (<i>Cladosporium phlei</i>)	0.4 - 0.67

For optimal disease control, begin applications prior to disease development. Within the stated rate range, use the higher rate when conditions are conducive to high disease pressure. If disease persists or weather conditions are favourable for disease development, apply a second time 14 days later, with a fungicide that contains a different mode of action. In the absence of an alternative fungicide registered for the specific diseases to be treated, for resistance management purposes, the maximum number of applications is limited to one.

***DO NOT** apply more than 0.4 L/ha by aerial application

Ground Application

Apply **Pyraline 250** at rates listed in application rate and timing table (crop specific) when conditions are favourable for the development of disease. Use a minimum water volume of 100 L/ha on cereals, soybeans, legume vegetables, pulses, corn, alfalfa, grasses grown for seed and flax and 200 L/ha on potatoes and sugar beets. Ensure thorough coverage of foliage. Consult nozzle manufacturers recommendation for spray pressures for specific nozzles.

Field sprayer application

DO NOT apply when wind speed is less than 1 km/h.. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply with sprays finer than the American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1) **medium** classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

Chemigation

DO NOT apply when wind speed is less than 1 km/h. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with sprays finer than the American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1) **medium** classification. Applications **MUST** be conducted **WITHOUT** the use of end guns.

Conventionally piloted aircraft application; Apply **Pyraline 250** at rates listed in application rate and timing table (crop specific) when conditions are favourable for the development of disease. Use a minimum water volume of 50 L/ha. Ensure thorough coverage of foliage. Consult nozzle manufacturers recommendation for spray pressures for specific nozzles.

DO NOT apply when wind speed is less than 1 km/h.. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. DO NOT apply with sprays finer than the American Society of Agricultural Biological Engineers (ASABE S572.1) **medium** classification. Reduce drift caused by turbulent wingtip vortices. Nozzle distribution along the spray boom length **MUST NOT** exceed 65% of the wing- or rotorspan.

Apply only by aircraft equipment, which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at

the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices or a Global Positioning system (GPS).

Use Precautions

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even crop coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the National Aerial Pesticide Application Manual, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.

Operator Precautions

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted.

It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The field crew and the mixer/loaders must wear chemical resistant gloves, coveralls and goggles or face shield during mixing/loading, cleanup and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed the generic label recommendations on the existing ground boom label.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking.

Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

Product Specific Precautions

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the registrant at 1-888-466-0056 or obtain technical advice from the distributor or your provincial or territorial agricultural representative. Application of this specific product must meet and/or conform to the following:

Volume: Apply the recommended rate in a minimum spray volume of 50 litres per hectare for conventionally piloted aircraft.

Pivot or Sprinkler Irrigation

Sprayer Preparation: Chemical tank and injector system should be thoroughly cleaned. Flush System with clean water.

Application instructions: Apply **Pyraline 250** at rates and timings described above. Only products registered by Pivot or Sprinkler Irrigation can be tank mixed with Pyraline 250.

Use Precautions for Sprinkler Irrigation Applications

- Apply this product only through overhead sprinkler irrigation systems including center pivot and lateral move containing low pressure drop nozzles. Do not apply this product through any other type of irrigation system.
- Add this product to the pesticide supply tank containing sufficient water to maintain a continuous flow by the injection equipment. In continuous moving systems, inject this product- water mixture continuously, applying the labeled rate per acre for that crop. Do not exceed 0.64 cm (1/4) inch (63,500 litres) per hectare. In stationary or non-continuous moving systems, inject the product-water mixture in the last 15-30 minutes of each set allowing sufficient time for all of the required pesticide to be applied by all the sprinkler heads and applying the labeled rate per acre for that crop. Do not apply when wind speed causes non-uniform distribution and/or favors drift beyond the area intended for treatment. Crop injury, lack of effectiveness, or illegal pesticide residues in the crop can result from non-uniform distribution of treated water. Thorough coverage of foliage is required for good control. Good agitation should be maintained during the entire application period.

- The system must contain a functional check valve, vacuum relief valve, and low pressure drain appropriately located on the irrigation pipeline to prevent water-source contamination from backflow.
- The pesticide injection pipeline must contain a functional, automatic, quick-closing check valve to prevent the flow of fluid back toward the injection pump.
- The pesticide injection pipeline must also contain a functional, normally closed, solenoid-operated valve located on the intake side of the injection pump and connected to the system interlock to prevent fluid from being withdrawn from the supply tank when the irrigation system is either automatically or manually shut down.
- The system must contain functional interlocking controls to automatically shut off the pesticide injection pump when the water pump motor stops.
- The irrigation line or water pump must include a functional pressure switch which will stop the water pump motor when the water pressure decreases to the point where pesticide distribution is adversely affected.
- Systems must use a metering pump, such as a positive displacement injection pump (e.g., diaphragm pump) effectively designed and constructed of materials that are compatible with pesticides and capable of being fitted with a system interlock.
- Allow sufficient time for pesticide to be flushed through all lines and all nozzles before turning off irrigation water. A person knowledgeable of the chemigation system and responsible for its operation, or under the supervision of the responsible person, shall shut the system down and make necessary adjustments should the need arise.
- Do not connect an irrigation system used for pesticide application to a public water system unless the pesticide label-prescribed safety devices for public water systems are in place.
- Do not apply by chemigation if the area to be treated is within 100 metres of a residential area or park.

Specific Instructions for Public Water Systems

- Public water system means a system for the provision to the public of piped water for human consumption if such system has at least 15 service connections or regularly serves an average of at least 25 individuals daily at least 60 days out of the year.
- Chemigation systems connected to public water systems must contain a functional, reduced-pressure zone, back-flow preventer (RPZ) or the functional equivalent in the water supply line upstream from the point of pesticide introduction. As an option to the RPZ, the water from the public water system should be discharged into a reservoir tank prior to pesticide introduction. There shall be a complete physical break (air gap) between the outlet end of the fill pipe and the top or overflow rim of the reservoir tank of at least twice the inside diameter of the fill pipe.
- The pesticide injection pipeline must contain a functional, automatic, quick-closing check valve to prevent the flow of fluid back toward the injection pump.
- The pesticide injection pipeline must contain a functional, normally closed, solenoid-operated valve located on the intake side of the injection pump and connected to the system interlock to prevent fluid from being withdrawn from the supply tank when the irrigation system is either automatically or manually shut down.
- The system must contain functional interlocking controls to automatically shut off the pesticide injection pump when the water pump motor stops, or in cases where there is no water pump, when the water pressure decreases to the point where pesticide distribution is adversely affected.
- Systems must use a metering pump, such as a positive displacement injection pump (e.g. diaphragm pump) effectively designed and constructed of materials that are compatible with pesticides and capable of being fitted with a system interlock.

- Do not apply when wind speed favors drift beyond the area intended for treatment.

Restrictions

DO NOT apply during periods of dead calm or when winds are gusty. **DO NOT** over spray non- target terrestrial or aquatic habitats. **DO NOT** contaminate aquatic habitats when cleaning and rinsing spray equipment or containers.

SPRAY BUFFER ZONES

A spray buffer zone is NOT required for uses with hand-held application equipment permitted on this label

The spray buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands), sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

Method of Application	Crop/site		Spray Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:			
			Freshwater Habitat of Depths:		Estuarine/Marine Habitat of Depths:	
			Less than 1 m	Greater than 1 m	Less than 1 m	Greater than 1 m
Field sprayer and chemigation	Cereals (wheat, barley, rye, oats), legumes, pulses, soybean, corn, grasses for seed, sunflower, flax, alfalfa (for seed), rapeseed, canola, mustard, timothy		5	1	1	1
	Potatoes, sugar beet		10	3	1	1
Aerial	Rapeseed, canola, mustard, alfalfa (for seed production)	Fixed and rotary wing	80	10	1	1
	Cereals (wheat, barley, rye, oats), legumes, pulses, soybean, corn, sunflower, flax, grasses for seed, timothy	Fixed and rotary wing	95	10	3	1
	Potatoes (early blight)	Fixed and rotary wing	275	30	10	10
	Potatoes (late blight)	Fixed and rotary wing	325	30	10	10

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) spray buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASABE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

The spray buffer zones for this product for conventional application equipment can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Spray Buffer Zone Calculator on the Drift Mitigation portion of the Canada.ca website.

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

Mode of Action

Pyraclostrobin, the active ingredient of **Pyraline 250**, belongs to the group of respiration inhibitors classified as Quinone Outside Inhibitors (QoI), or Target Site of Action Group 11 Fungicides.

Resistance management

For resistance management, **Pyraline 250** contains pyraclostrobin, a Group 11 fungicide. Any fungal population may contain individuals naturally resistant to **Pyraline 250** and other Group 11 fungicides. A gradual or total loss of pest control may occur over time if these fungicides are used repeatedly in the same fields. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay fungicide resistance:

DO NOT apply more than one (1) application before rotating to another mode of action for at least one application. Adhere to the label instructions regarding the consecutive use of **Pyraline 250** or other target site of action Group 11 fungicides that have a similar site of action on the same pathogens. To maintain the performance of **Pyraline 250** in the field, do not exceed the total number of sequential applications of **Pyraline 250** and the total number of applications of **Pyraline 250** per year as stated below in the Restrictions and Limitations table. Use tank mixtures with fungicide from a different group that is effective on the target pathogen when such use is permitted.

Fungicide use should be based on an integrated disease management program that includes scouting, historical information related to pesticide use and crop rotation and considers host plant resistance, impact of environmental conditions on disease development, disease thresholds, as well as cultural, biological and other chemical control practices.

Where possible, make use of predictive disease models to effectively time fungicide applications.

Monitor treated fungal populations for resistance development. Notify Vincere Agri Solutions Ltd. representative at 1-888-466-0056 if reduced sensitivity of the pathogen to Pyraline 250 is suspected. If disease continues to progress after treatment with this product, do not increase the use rate. Discontinue use of this product, and switch to another fungicide with a different site of action, if available.

Contact your local extension specialist, certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or IPM recommendations for specific crops and pathogens.

For further information and to report suspected resistance, contact Vincere Agri Solutions Ltd. representative at 1-888-466-0056.

MIXING

1. Clean spray tank following sprayer clean-up recommendations on the label of the product applied previously.
2. Fill the spray tank one-half full of water and start agitation.
3. Add the required amount of the tank mix partner.
4. Add the required amount of **Pyraline 250** to the tank.
5. Continue agitation while filling the remainder of the spray tank with water.
6. After use, clean the spray tank.

TANK MIXING

This product may be tank mixed with a fertilizer, a supplement, or with registered pest control products, whose labels also allow tank mixing, provided the entirety of both labels, including Directions For Use, Precautions, Restrictions, Environmental Precautions, and Spray Buffer Zones are followed for each product. In cases where these requirements differ between the tank mix partner labels, the most restrictive label must be followed. Do not tank mix products containing the same active ingredient unless specifically listed on this label.

In some cases, tank mixing pest control products can result in reduced pesticide efficacy or increased host crop injury. The user should contact Vincere Agri Solutions Ltd. at 1-888-466-0056 for information before applying any tank mix that is not specifically recommended on this label.

RESTRICTIONS AND LIMITATIONS

1. **Crop Rotation Restrictions:** Crops listed on the **Pyraline 250** label may be planted immediately following the last application. All other crops can be planted 14 days after last application.

2. **Crop preharvest interval and application limitation:**

Crop	Application to harvest interval (days)	Maximum number of applications per year	Maximum number of sequential applications
Barley, oats, rye and wheat	Apply no later than the end of flowering	2	1
Dry beans (<i>Phaseolus</i> , <i>Vigna</i> and <i>Lupinus</i> spp.), faba beans, lentils, dry field peas	30	2	1
Rapeseed, canola, canola quality <i>Brassica juncea</i> , mustard (oilseed and condiment), sunflower, flax	21	2	1
Chickpeas	30	2	1
Bluegrasses, fescues and ryegrasses grown for seed	14	2	1
Corn	7	2	1
Edible-podded legume vegetables	7	2	1
Potatoes	3	3	1
Soybeans	21	2	1
Succulent shelled beans and peas	7	2	1
Sugar beets	7	4	1
Timothy	14	2	1
Alfalfa	None specified	1	Not applicable

3. DO NOT feed alfalfa hay or forage to livestock. All other crops can be grazed or fed to livestock. DO NOT graze treated corn crops within 6 days of last application.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Toxic to aquatic organisms, non-target terrestrial plants and small wild mammals. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

Additional guidance can be found on the Runoff Mitigation portion of the Canada.ca website

This product contains an active ingredient and aromatic petroleum distillates, which are toxic to aquatic organisms.

PRECAUTIONS

1. **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.**
2. Fatal if swallowed.
3. Severely irritating to the eye. Causes skin irritation. **DO NOT** get in eyes or on skin or clothing.
4. Wash thoroughly after handling and before eating, drinking or smoking.
5. Wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and chemical-resistant footwear during mixing, loading, application, clean-up and repair. In addition, wear protective eyewear (goggles or face shield) during mixing, loading, clean-up and repair. Coveralls and chemical-resistant gloves are not required during application within a closed cab or cockpit.
6. If clothing becomes contaminated, remove and wash separately from household laundry before reuse.
7. Clean spray equipment thoroughly after use.
8. Apply only when the potential for drift beyond the area to be treated is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment, and sprayer settings.
9. If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's web site at www.croplife.ca.
10. This product contains an active ingredient and aromatic petroleum distillates which are toxic to aquatic organisms. **DO NOT** contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.
11. **DO NOT** enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours.
12. Custom applicators must use ground boom equipment with a closed cab that provides both a physical barrier and respiratory protection (such as dust/mist filtering and/or vapour/gas purification system). The closed cab must have a chemical-resistant barrier that totally surrounds the occupant and prevents contact with pesticides outside the cab.

FIRST AID

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. The patient should be treated symptomatically.

STORAGE

1. Store in original tightly closed container. Protect from freezing.
2. Do not ship. Store this product away from food, feed, seed and fertilizers.
3. Store in cool, dry, locked, well-ventilated area without floor drain.

DISPOSAL

For Recyclable Containers

DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

For Returnable Containers

DO NOT reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For Refillable Containers

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. DO NOT reuse this container for any other purpose.

For Non-Returnable Containers

Triple or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial/territorial instructions for any

required additional cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the registrant or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the registrant and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

LANCE® and POAST® are registered trademarks of BASF.

©All other products mentioned are trademarks or registered trademarks of their respective companies.



GROUP

11

FUNGICIDE

Pyraline 250

Broad spectrum fungicide for use in cereals, corn, edible-podded legume vegetables (Crop Subgroup 6-A), succulent shelled beans and peas (Crop Subgroup 6-B), dried shelled peas and beans (Crop Subgroup 6-C including pulses such as chickpea, lentils, dry field peas), soybeans, potatoes, sugar beets, flax, sunflower, rapeseed, canola, canola quality Brassica juncea, mustard (oilseed and condiment), bluegrasses, fescues and ryegrasses grown for seed and alfalfa for seed production (in Manitoba, Saskatchewan, Alberta and the Peace River Region of British Columbia) and timothy

EMULSIFIABLE CONCENTRATE

COMMERCIAL

ACTIVE INGREDIENT: Pyraclostrobin.....250 g/L

**REGISTRATION NO. 35597
PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

DANGER**POISON****EYE AND SKIN IRRITANT**

**READ THE LABEL AND ATTACHED
BROCHURE BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

NET CONTENTS: 100 mL – 1,000 L

Vincere Agri Solutions Ltd.

5910 50 Ave. SE
Calgary, Alberta T2B 3C1
Canada

1-888-466-0056



GROUPE

11

FONGICIDE

Pyraline 250

Fongicide à large spectre pour usage dans les céréales, le maïs, les légumineuses à gousses comestibles (sous-groupe de culture 6-A), les haricots et pois sans gousses consommés verts (sous-groupe de culture 6-B), les haricots et pois secs sans gousses (sous-groupe de culture 6-C incluant légumineuses à grains comme pois chiches, lentilles, pois secs de grande culture), le soja, les pommes de terre, les betteraves à sucre, le lin, le tournesol, le colza, le canola, le canola de type Brassica juncea, la moutarde (oléagineux et condiment), les pâturins, les fétuques et le ray-grass cultivés pour la semence et la luzerne cultivée pour la production de semences (au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la Rivière de la paix en Colombie-Britannique) et féclole

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

Principe actif : Pyraclostrobine.....250 g/L

**NO D'HOMOLOGATION : 35597
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

DANGER**POISON****IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 100 mL à 1,000 L

Vincere Agri Solutions Ltd.

5910 50 Ave. SE
Calgary, Alberta T2B 3C1
Canada

1-888-466-0056

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage de **Pyraline 250** contient 250 g/L de concentré émulsifiable (EC). La matière active du **Pyraline 250** fait partie des strobilurines, une famille de fongicides. Celles-ci sont des dérivés synthétiques d'une substance antifongique naturelle.

Le **Pyraline 250** a un effet protecteur car il empêche la germination des spores et un effet curatif et éradicatif car il inhibe la croissance du mycélium et la sporulation du champignon sur la surface foliaire. Bien que le **Pyraline 250** peut être appliqué avant ou après l'infection, une meilleure suppression des maladies est obtenue lorsque le **Pyraline 250** est utilisé de façon préventive dans le cadre d'un programme de pulvérisation planifié et employé en alternance avec d'autres fongicides.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque culture ou groupe de culture)

Appliquer les taux recommandés du **Pyraline 250** tel que mentionné dans les tableaux de la taux et de la période d'application ci-dessous. Appliquer le **Pyraline 250** avec un équipement de pulvérisation terrestre ou aérienne. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement adéquat.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Tableau des taux d'application pour les céréales (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Taux d'application* (L/ha)
Blé	Rouille des feuilles (<i>Puccinia recondita</i>) Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) Tache septorienne (<i>Septoria tritici</i> ou <i>Leptosphaeria nodorum</i>)	0,3 - 0,6
	Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>) Blanc (<i>Erysiphe graminis</i> f. sp. <i>tritici</i>)	0,4 - 0,6
Orge	Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>)	0,3 - 0,6
	Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>) Rhynchosporiose (<i>Rhynchosporium secalis</i>)	0,4 - 0,6
Seigle	Rouille brune (<i>Puccinia recondita</i>)	0,3 - 0,6
	Blanc (<i>Erysiphe graminis</i> f. sp. <i>secalis</i>)	0,4 - 0,6
Avoine	Rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>)	0,3 - 0,4

*NE PAS appliquer plus de 0,4 L/ha par épandage aérien.

Maladies foliaires chez les céréales

Afin d'optimiser le rendement des céréales, il est primordial de protéger la feuille étendard contre les maladies. Par conséquent, la meilleure période pour faire un seul traitement de **Pyraline 250** est tout juste après l'émergence de la feuille étendard (SD 37 à 39). Utiliser 0,4 à 0,6 L/ha de **Pyraline 250** pour supprimer la tache helminthosporienne, la rouille jaune et le blanc dans le blé, la tache helminthosporienne, la rouille jaune et la rhynchosporiose dans l'orge et le blanc dans le seigle. Utiliser 0,3 à 0,6 L/ha de **Pyraline 250** pour supprimer la rouille des feuilles, la tache auréolée, la tache septorienne dans le blé, la rayure réticulée dans l'orge et la rouille des feuilles dans le seigle. Utiliser 0,3 à 0,4 L/ha de **Pyraline 250** pour supprimer la rouille couronnée dans l'avoine.

Dans la gamme de taux déclarée, employer le taux plus élevée pour obtenir une protection prolongée et un potentiel de rendement maximum. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours plus tard avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

Tableau des taux d'application pour les pois et haricots sans gousses secs ou consommés verts (incluant le soja) (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture*	Maladie	Taux d'application** (L/ha)
Lentilles	Anthraxose (<i>Colletotrichum spp.</i>) Ascochyte (<i>Ascochyta spp.</i>)	0,4
Pois secs de grande culture	Brûlure ascochytiq. (<i>Mycosphaerella spp.</i>) Blanc (<i>Erysiphe spp.</i>)	0,4
	Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,4 - 0,6
Haricots secs <i>Phaseolus spp.</i>	Anthraxose (<i>Colletotrichum spp.</i>) Blanc (<i>Erysiphe spp.</i>) Rouille (<i>Uromyces spp.</i>)	0,4
	Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,4 – 0,6
Haricots secs <i>Vigna spp.</i>	Anthraxose (<i>Colletotrichum spp.</i>) Brûlure ascochytiq. (<i>Mycosphaerella spp.</i>) Blanc (<i>Erysiphe spp.</i>) Rouille (<i>Uromyces spp.</i>)	0,4
	Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,4 - 0,6
Haricots secs <i>Lupinus spp.</i>	Brûlure ascochytiq. (<i>Mycosphaerella spp.</i>) Blanc (<i>Erysiphe spp.</i>)	0,4
	Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,4 - 0,6
Fèvesoles à petits grains	Brûlure ascochytiq. (<i>Mycosphaerella spp.</i>) Blanc (<i>Erysiphe spp.</i>)	0,4
	Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,4 - 0,6
Soja	Tache ocellée (<i>Cercospora soja</i>) Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,4 - 0,6
Sous-groupe de cultures 6-A Légumineuses à gousses comestibles	Tache angulaire (<i>Phaeoisariopsis griseola</i>)	0,4
Sous-groupe de cultures 6_B	Brûlure ascochytiq. (<i>Mycosphaerella spp.</i>) Rouille (<i>Uromyces spp.</i>) Ascochyte (<i>Ascochyta spp.</i>) Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	0,4 - 0,6
Haricots et pois sans gousses consommés verts		

*Liste détaillée des cultures :

Sous-groupe de culture 6-A : Légumineuses à gousses comestibles - Haricot (*Phaseolus spp.*) (incluant haricot d'Espagne, haricot mange-tout et haricot jaune), dolique (*Vigna spp.*) (incluant dolique asperge, haricot kilomètre, haricot à longue cosse, haricot papillon), pois sabre; pois (*Pisum spp.*) (incluant pois nain, pois (*Pisum spp.*), pois mange-tout et pois sugar snap); pois cajan; soja (semences immatures), haricot-sabre.

Sous-groupe de culture 6-B : Haricots et pois sans gousses consommés verts - Haricot (*Phaseolus spp.*); (incluant graine verte de haricot de Lima); gourgane (graine verte); dolique (*Vigna spp.*) (incluant dolique à œil noir); pois (*Pisum spp.*) (incluant petit pois, pois potager et pois vert); pois cajan.

Sous-groupe de culture 6-C : Haricots et pois secs sans gousses (sauf le soja) - Cultivars de haricots secs (*Lupinus spp.*) (incluant graine de lupin, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); (*Phaseolus spp.*) (incluant haricot de grande culture, haricot rognon, haricot de Lima (sec), petit haricot rond blanc, haricot Pinto et haricot Tépari); dolique (*Vigna spp.*); (incluant haricot adzuki, dolique à œil noir, dolique mongette, haricot papillon, haricot mungo, haricot vert, haricot riz); gourgane (sèche); pois chiche, guar; dolique d'Égypte, lentille; pois (*Pisum spp.*) (incluant pois de grande culture); pois cajan.

**NE PAS appliquer plus de 0,4 L/ha par épandage aérien.

Appliquer le **Pyraline 250** à tel que spécifié ci-dessus au début de la floraison OU à l'apparition des symptômes des maladies les plus agressives (p. ex. l'antracnose chez les lentilles). Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent. L'antracnose chez les lentilles et la rouille chez le soja progressent toutes deux rapidement une fois établie, ainsi un dépistage hâtif est une condition essentielle au succès de n'importe quel programme fongicide.

Mildiou chez le pois secs de grande culture

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Vincere Agri Solutions Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Vincere Agri Solutions Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Tableau des taux d'application pour les pois secs de grande culture (irrigation terrestre, aérienne et par pivot ou par asperion)

Culture	Maladie	Taux d'application (L/ha)
Pois secs de grande culture	Répression du Mildiou (<i>Peronospora viciae</i> f. sp. <i>pisi</i>)	0,4 - 0,6

Appliquer le **Pyraline 250** tel que spécifié ci-dessus au début de la floraison **OU** à l'apparition des symptômes des maladies les plus agressives (p. ex. du mildiou chez le pois secs). Le mildiou se développe rapidement (une fois établi) dans le pois secs ainsi une identification hâtive est primordiale pour garantir le succès de tout programme de fongicides. Le **Pyraline 250** ne réprimera pas une infection systémique de mildiou (transmise par la semence ou le sol) chez le pois sec par contre il aidera à gérer les infections secondaires sur le feuillage, les tiges et les gousses afin de maintenir le rendement lors de conditions favorables à la maladie.

Maximum d'une application par culture par année. Intervalle avant la récolte : 30 jours

Tableau des taux d'application de pois chiches (application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie	Taux d'application*
Pois chiches	Ascochyte (<i>Ascochyta rabiei</i> .)	Mélange en réservoir du Pyraline 250 à un taux de 0,4 - 0,6 L/ha avec le fongicide LANCE ^{MD} WDG à 0,36 – 0,42 kg/ha. Ne pas appliquer au moyen d'un système d'irrigation par pivot ou asperion.

Appliquer le **Pyraline 250** et le Fongicide LANCE WDG tel que spécifié ci-dessus au début de la floraison OU à l'apparition des symptômes des maladies les plus agressives (p. ex. l'ascochyte chez les pois chiches). Se référer au mode d'emploi sur l'étiquette du fongicide LANCE WDG pour connaître les intervalles de réapplication.

L'ascochyte chez les pois chiches progresse rapidement une fois établie, ainsi un dépistage hâtif est une condition essentielle au succès de n'importe quel programme fongicide.

NE PAS effectuer d'applications consécutives de ce mélange en réservoir. Faire une rotation pour au moins une application avec un fongicide ayant un mode d'action différent de celui du Groupe 7 et du Groupe 11. Si la maladie persiste ou si les conditions sont favorables au développement de la maladie, appliquer une autre application du **Pyraline 250** avec le fongicide LANCE WDG.

Ne pas appliquer au moyen d'un système d'irrigation par pivot ou asperion.

*NE PAS appliquer plus de 0,4 L/ha par épandage aérien.

Tableau des taux d'application pour la pomme de terre (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie	Intervalle entre les traitements	Taux d'application (L/ha)
Pomme de terre	Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>)	7 à 14 jours	0,45 - 0,67
	Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)	5 à 7 jours	0,45 - 0,67

Les applications du **Pyraline 250** pour la suppression de la brûlure alternarienne (*Alternaria solani*) et du mildiou (*Phytophthora infestans*) devraient débuter avant la fermeture des rangs ou lorsque les conditions deviennent favorables au développement de la maladie (quel que soit celle qui survient en premier).

Utiliser les plus fortes taux du **Pyraline 250** lors d'une forte pression de maladie.

Afin de réduire la sélection de souches de champignons moins sensibles, pour la suppression de la brûlure alternarienne, il est recommandé de ne pas faire plus d'une (1) application du **Pyraline 250** avant d'alterner avec un fongicide ayant un mode d'action différent au minimum pour l'application suivante. Pour la suppression du mildiou, ne pas faire plus d'une application du **Pyraline 250** avant d'alterner avec un fongicide ayant un mode d'action différent. Ne pas faire plus de trois (3) applications du **Pyraline 250** par année.

Tableau des taux d'application pour le maïs (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Taux d'application* (L/ha)
Mais (de grande culture, sucré, à éclater, de semences)	Rouille commune (<i>Puccinia sorghi</i>) Tache grise (<i>Cercospora zeae-maydis</i>)	0,4 - 0,6

*NE PAS appliquer plus de 0,4 L/ha par épandage aérien.

Pour obtenir une suppression optimale des maladies, commencer les applications du **Pyraline 250** avant le développement de la maladie. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent. Dans la plage de taux et d'intervalles indiquée, utilisez le taux la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque les conditions sont propices à une forte pression de maladie.

Tableau des taux d'application pour la betterave à sucre (Application terrestre et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Taux d'application (L/ha)
Betterave à sucre	Tache cercosporéenne (<i>Cercospora beticola</i>) Blanc (<i>Erysiphe betae</i>)	0,67 - 0,9

Appliquer le **Pyraline 250** à l'apparition de la maladie pour supprimer la tache cercosporéenne et le blanc. Dans la plage de taux indiquée, Utilisez le taux la plus élevée lorsque les conditions sont propices à une forte pression de maladie. Si la maladie persiste ou si les conditions météorologiques sont favorables au développement de la maladie, appliquer des traitements ultérieurs avec un intervalle de retraitement de 14 jours, avec un fongicide contenant un mode d'action différent. Maximum de quatre demandes par année.

Tableau des taux d'application pour les graminées cultivées pour la semence (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Taux d'application* (L/ha)
Pâturins, fétuques et ray-grass cultivés pour la semence	Rouille brune et noire (<i>Puccinia recondita</i> et <i>Puccinia graminis</i>) Répression du blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)	0,4 - 0,67

*NE PAS appliquer plus de 0,4 L/ha par épandage aérien.

Pour obtenir une suppression optimale de la maladie, commencer les applications avant le développement. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 14 à 21 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent. Dans la plage de taux et d'intervalles indiquée, utiliser le taux la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée.

Tableau des taux d'application pour la luzerne (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

La luzerne cultivée pour la production de semences au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la Rivière de la paix en Colombie-Britannique

Culture	Maladie	Taux d'application (L/ha)
La luzerne cultivée pour la production de semences	Tache commune (<i>Pseudopeziza medicaginis</i>)	0,4

Pour obtenir une suppression optimale de la maladie, appliquer le **Pyraline 250** au début de la floraison (10 à 30% de fleurs) ou à l'apparition de la maladie. Ne pas faire plus d'une application par année.

Tableau des taux d'application pour le colza, le canola, le canola de type de *Brassica juncea*, la moutarde (oléagineux et condiment) (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Taux d'application (L/ha)
Colza, canola, canola de type de <i>Brassica juncea</i> , moutarde (oléagineux et condiment)	Alternariose (<i>Alternaria brassicae</i> and <i>Alternaria raphani</i>) Jambe noire (<i>Leptosphaeria maculans</i>)	0,3 – 0,4

Ne pas faire plus de deux (2) applications par année.

Maladies foliaires

Appliquer le **Pyraline 250** une fois pour supprimer la jambe noire au stade 2 à 6 feuilles (rosette). Appliquer le **Pyraline 250** pour supprimer l'alternariose au stade 20-50% de floraison jusqu'au début de la formation des siliques (90% de floraison) du canola. Dans la gamme de taux déclarée, utiliser le taux la plus élevée pour obtenir une protection prolongée avec un avantage maximal sur le rendement. Les applications au stade 20 à 50% de floraison procureront une répression de l'alternariose tandis que les applications au stade début formation des siliques permettra de supprimer l'alternariose.

Mélanges en réservoir de fongicides pour le canola

Le **Pyraline 250** peut être mélangé en réservoir avec le **Fongicide LANCE WDG** à un taux de 350 g/ha au stade de 20 à 50% de floraison pour supprimer la pourriture de la tige (*Sclerotinia sclerotiorum*) et réprimer l'alternariose (*Alternaria brassicae* et *Alternaria raphani*). Se référer au mode d'emploi sur l'étiquette du fongicide LANCE WDG pour connaître les intervalles de réapplication. Ce mélange en réservoir fournira un mode d'action multiple contre la maladie et une gestion de la résistance au fongicide.

Mélanges en réservoir d'herbicides pour le canola

Le **Pyraline 250** peut être mélangé en réservoir avec les herbicides suivants pour le canola aux taux et période d'applications homologuées :

Herbicide POAST® ULTRA liquide émulsifiable pour le canola

Les herbicides glyphosate homologués chez le canola tolérant au glyphosate (par exemple Roundup^{MD} Ready)

Ne pas appliquer au moyen d'un système d'irrigation par pivot ou aspersion.

Consultez l'étiquette des produits associés lors du mélange en réservoir pour les espèces de mauvaises herbes éliminées, les taux, les périodes d'application, les restrictions de rotation, les restrictions pour l'intervalle de pâturage et le mode d'emploi et les mises en garde.

Tableau des taux d'application pour les tournesols (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Taux d'application (L/ha)
Tournesols	Rouille (<i>Puccinia helianthi</i>) suppression	0,4

Maladies foliaires chez les tournesols

Appliquer le **Pyraline 250** pour réprimer la rouille du tournesol. Pour obtenir une répression optimale de la maladie, appliquer le **Pyraline 250** avant le développement de la maladie. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

Tableau de la taux d'application pour le lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique) (Application terrestre, aérienne et irrigation par pivot ou aspersion)

Culture	Maladie	Taux d'application (L/ha)
Lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique)	Pasmo (<i>Septoria linicola</i>)	0,3 – 0,4

Appliquer le **Pyraline 250** au stade de mi-floraison (7 à 10 jours après l'initiation de la floraison). Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent. Dans la plage de taux et d'intervalle indiquée, utiliser le taux plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque les conditions climatiques prévues sont propices à un niveau critique de maladie. Ne pas faire plus deux applications par année du **Pyraline 250** ou de tout autre fongicide à base de strobilurine.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Vincere Agri Solutions Ltd., dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Vincere Agri Solutions Ltd., n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Tableau des taux d'application de fléole des prés (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie	Taux d'application (L/ha)
Fléole	Taches en bande (<i>Cercosporidium graminis</i>) Helminthosporiose de la fléole (<i>Drechslera phle</i>) Tacheture ocellée (<i>Cladosporium phle</i>)	0,4 à 0,67

Pour obtenir une suppression optimale des maladies, commencer les applications avant le développement. Dans la plage de taux indiquée, utiliser le taux la plus élevée lorsque les conditions sont propices à une forte pression de maladie. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent. Dans le cas, où il n'y aurait pas d'autre choix de fongicide homologué pour les maladies spécifiques à traiter et dans un objectif de gestion de la résistance, le nombre maximal de traitement est limité à un.

*NE PAS appliquer plus de 0,4 L/ha par épandage aérien.

Application terrestre

Appliquer le **Pyraline 250** en respectant les taux et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha sur les céréales, le soja, les légumineuses, le maïs, la luzerne, les graminées cultivées pour la semence et le lin et 200 L/ha sur les pommes de terre et les betteraves à sucre. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Épandage par chimigation

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Biological Engineers (ASABE S572.1). Effectuer les applications **SANS** utiliser de canon sur élevé.

Application par aéronef à pilotage conventionnel

Appliquer le **Pyraline 250** en respectant les taux et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 50 L/ha. S'assurer de recouvrir soigneusement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure à hauteur de vol au-dessus du site de l'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Biological Engineers (ASABE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un équipement aéronautique réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système de positionnement global (GPS).

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les mises en garde qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les mises en garde les plus rigoureuses.

Tout le personnel sur les lieux de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le 1-888-466-0056. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Appliquer la quantité spécifiée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare pour un aéronef à pilotage conventionnel.

Irrigation par pivot ou aspersion

Préparation du pulvérisateur : La citerne chimique et le système d'injecteur devraient être nettoyés soigneusement. Rincez le système avec de l'eau propre.

Directives d'application : Appliquez le **Pyraline 250** en respectant les taux et périodes décrites ci-haut. Seuls les produits homologués pour l'irrigation par pivot ou aspersion peuvent être mélangés en réservoir avec le **Pyraline 250**.

Mises en garde d'usage pour les applications par aspersion

- Appliquez ce produit seulement via des systèmes d'irrigation par aspersion en hauteur incluant pivot central et qui ont les buses faibles perte de charges. Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire de tout autre système d'irrigation.
- Ajoutez ce produit au réservoir d'approvisionnement de pesticides contenant une quantité d'eau appropriée pour maintenir un débit continu par l'équipement d'injection. Dans les systèmes en mouvement continu, injectez le mélange produit-eau de façon constante, appliquez le taux à l'acre sur l'étiquette pour cette culture. Ne pas dépasser 0,64 cm (1/4) pouce (63 500 litres) à l'hectare. Dans les systèmes stationnaires ou en mouvement non continu, injectez le mélange produit-eau dans les 15-30 dernières minutes de chaque préparation allouant suffisamment de temps pour chacun des pesticides requis d'être appliqué par toutes les extrémités d'asperseur et à

le taux recommandée sur l'étiquette pour cette culture. Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent cause une distribution non uniforme et/ou favorise la dérive au-delà de la zone ciblée pour le traitement. Des dommages à la culture, un manque d'efficacité ou des résidus de pesticide illégaux dans la culture peuvent résulter d'une distribution non uniforme de l'eau traitée. Un recouvrement complet du feuillage est nécessaire pour obtenir une bonne suppression. Une agitation vigoureuse devrait être maintenue pendant toute la durée de l'application.

- Le système doit renfermer une soupape de contrôle fonctionnelle, une soupape sous vide de sûreté et un drain à faible pression correctement localisé sur la ligne d'irrigation afin de prévenir une contamination de la source d'eau suite à un reflux.
- La canalisation d'injection de pesticide doit comprendre une soupape de sûreté fonctionnelle à fermeture automatique rapide afin d'empêcher l'écoulement de liquide retournant vers la pompe à injection.
- La canalisation d'injection de pesticide doit aussi comprendre, une soupape solénoïde fonctionnelle normalement fermée située du côté de l'entrée de la pompe à injection et reliée au système d'enclenchement afin d'empêcher le liquide d'être retiré du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé soit automatiquement ou manuellement.
- Le système doit inclure des contrôles d'enclenchement fonctionnels qui ferment automatiquement la pompe à injection de pesticide lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête.
- La ligne d'irrigation ou la pompe à eau doit comprendre un interrupteur de pression fonctionnel qui arrêtera le moteur de la pompe à eau lorsque la pression de l'eau régresse jusqu'au niveau où la distribution de pesticides est affectée négativement.
- Les systèmes doivent utiliser une pompe avec un compteur, tel une pompe à injection à pression positive (par exemple, pompe à membrane) conçue efficacement et fabriquée avec des matériaux qui sont compatibles avec des pesticides et pouvant s'adapter à un système d'enclenchement.
- Accordez suffisamment de temps aux pesticides pour qu'ils soient évacués par l'intermédiaire de toutes les lignes et tous les embouts avant d'arrêter l'eau d'irrigation. Une personne compétente au niveau des systèmes de chimigation et responsable de ces opérations ou sous la supervision de la personne responsable, devra arrêter le système et faire les ajustements nécessaires lorsqu'un besoin survient.
- Ne pas brancher un système d'irrigation utilisé pour une application de pesticide à un système d'eau public à moins que les mesures de sécurité pour les systèmes d'eau publics recommandées sur l'étiquette de pesticide soient en vigueur.
- Ne pas appliquer par chimigation si la zone à traiter est dans une distance de 100 mètres d'un quartier résidentiel ou d'un parc.

Instructions spécifiques pour les systèmes d'eau publics

- Par système d'eau public on entend un système pour l'approvisionnement des conduites d'eau du citoyen pour consommation humaine si de tels systèmes possèdent au moins 15 services de connexions ou desservent sur une base régulière une moyenne d'au moins 25 individus quotidiennement et au minimum pendant 60 jours au cours de l'année.
- Les systèmes de chimigation branchés aux systèmes d'eau publics doivent inclure un clapet fonctionnel anti-retour (RPZ) pour zone de pression réduite ou un équivalent fonctionnel dans la ligne d'approvisionnement en eau en amont du point d'introduction des pesticides. Comme alternative au RPZ, l'eau du système d'eau public devrait être déchargée dans une citerne de réserve avant l'introduction de pesticide. Il devrait y avoir une séparation physique complète (rupture d'air) entre la fin de la sortie de la canalisation de remplissage et l'extrémité ou une jante d'écoulement de la citerne de réserve au moins deux fois le diamètre intérieur de la canalisation de remplissage.
- La canalisation d'injection de pesticide doit comprendre une soupape de sûreté fonctionnelle à fermeture automatique rapide afin d'empêcher l'écoulement de liquide retournant vers la pompe à injection.
- La canalisation d'injection de pesticide doit comprendre, une soupape solénoïde fonctionnelle normalement fermée située du côté de l'entrée de la pompe à injection et reliée au système d'enclenchement afin d'empêcher le liquide d'être retiré du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé soit automatiquement ou manuellement.
- Le système doit inclure des contrôles d'enclenchement fonctionnels qui ferment automatiquement la pompe à injection de pesticide lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête ou dans le cas où il n'y aurait pas de pompe à eau, lorsque la pression de l'eau régresse jusqu'au niveau où la distribution de pesticides est affectée négativement.

- Les systèmes doivent utiliser une pompe avec un compteur, tel une pompe à injection à pression positive (par exemple, pompe à membrane) conçue efficacement et fabriquée avec des matériaux qui sont compatibles avec des pesticides et pouvant s'adapter à un système d'enclenchement.
- Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent est favorable à une dérive au-delà de la zone prévue du traitement.

Restrictions

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsqu'il y a des rafales de vent. **NE PAS** sur-pulvériser les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. **NE PAS** contaminer des habitats aquatiques, au moment de nettoyer et de rincer l'équipement de pulvérisation ou les contenants.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'épandage	Culture/Site		Zones tampons de pulvérisation requise (en mètres) pour la protection d'un :			
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/ marin d'une profondeur de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole et Épandage par chimigation	Céréales (blé, orge, seigle, avoine), légumineuses, légumineuses à graines comestibles, soja, maïs, graminées cultivées pour la semence, tournesol, lin, luzerne (pour la semence), colza, canola, moutarde, féclé		5	1	1	1
	Pommes de terre, betteraves à sucre		10	3	1	1
Aérienne	Colza, canola, moutarde, luzerne (pour la production de semence)	Voiture fixe et voiture tournante	80	10	1	1
	Céréales (blé, orge, seigle, avoine) légumineuses, légumineuses à graines comestibles, soja, maïs, tournesol, lin, graminées cultivées pour la semence, féclé	Voiture fixe et voiture tournante	95	10	3	1
	Pommes de terre (brûlure alternarienne)	Voiture fixe et voiture tournante	275	30	10	10
	Pommes de terre (mildiou)	Voiture fixe et voiture tournante	325	30	10	10

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Mode d'action

La pyraclostrobine, la matière active du **Pyraline 250**, fait partie du groupe des inhibiteurs de la respiration, classés comme des Inhibiteurs de la Quinone Extérieure (IQe) ou ayant le site cible des fongicides du groupe 11.

Gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, le **Pyraline 250** contient de la pyraclostrobine, un fongicide appartenant au groupe 11. Toute population champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à Pyraline 250 et à d'autres fongicides du groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

NE PAS appliquer plus d'une (1) demande avant de tourner à un autre mode d'action pour au moins une application. Respecter soigneusement le mode d'emploi sur l'étiquette concernant l'utilisation répétée du Pyraline 250 ou autre site d'action cible du groupe 11 ayant un site d'action semblable pour les mêmes agents pathogènes. Pour maintenir la performance du Pyraline 250 au champ, ne pas dépasser le nombre total d'applications consécutives du Pyraline 250 ainsi que le total d'applications par année tel que mentionné dans le tableau des Restrictions et limitations suivant.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer le représentant de Vincere Agri Solutions Ltd. au 1-888-466-0056 en présence d'une baisse possible de sensibilité à Pyraline 250 chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Vincere Agri Solutions Ltd. au 1-888-466-0056.

MÉLANGE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.

2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise du produit d'association.
4. Ajouter au réservoir la quantité requise du **Pyraline 250**.
5. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
6. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi le mélange en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Vincere Agri Solutions Ltd. au 1-888-466-0056 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. **Restrictions pour les rotations de culture** : Les cultures énumérées sur l'étiquette du **Pyraline 250** peuvent être semées tout de suite après la dernière application. Toutes les autres cultures peuvent être semées 14 jours après la dernière application.
2. Intervalle avant la récolte et limitation pour l'application :

Culture	Intervalle entre l'application et la récolte (jours)	Nombre maximal d'applications par année	Nombre maximal d'applications consécutives
Orge, avoine, seigle et blé	Appliquer au plus tard à la fin de la floraison	2	1
Haricot secs (<i>Phaseolus</i> , <i>Vigna</i> et <i>Lupinus</i> spp.) féveroles à petits grains, lentilles, pois secs de grande culture	30	2	1
Colza, canola, canola de type <i>Brassica juncea</i> , moutarde (oléagineux et condiment), tournesol, lin	21	2	1
Pois chiches	30	2	1
Pâturins, fétuques et ray-grass cultivés pour la semence	14	2	1

Mais	7	2	1
Légumineuses à gousses comestibles	7	2	1
Pommes de terre	3	3	1
Soja	21	2	1
Haricots et pois sans gousses consommés verts	7	2	1
Betteraves à sucre	7	4	1
Fléole	14	2	1
Luzerne	Aucun spécifié	1	N/A

3. NE PAS servir la luzerne récoltée ou le fourrage comme aliment pour le bétail. Toutes les autres cultures peuvent être utilisées comme pâturage ou servir d'aliment pour le bétail. NE PAS faire paître le bétail dans les cultures de maïs traitées dans les 6 jours suivant la dernière application.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et les petits mammifères sauvages. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section Mode d'emploi.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Mortel si ingéré.
- Gravement irritant pour les yeux. Provoque une irritation cutanée. **NE PAS** mettre dans les yeux, sur la peau ou les vêtements.
- Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation. Les combinaisons et les gants résistants aux produits chimiques ne sont pas requis lors de l'application dans une

cabine ou un cockpit fermé.

6. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.
8. Appliquer uniquement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est au minimum. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
9. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.
10. Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer les systèmes sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
11. **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées lors de l'intervalle de retrait sécuritaire de 12 heures.
12. Les applicateurs personnalisés doivent utiliser un équipement à rampe au sol avec une cabine fermée qui fournit à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (telle qu'un système de filtrage de la poussière/du brouillard et/ou d'un système de purification des vapeurs/gaz). La cabine fermée doit être dotée d'une barrière résistante aux produits chimiques qui entoure totalement l'occupant et empêche tout contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles contactées au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé. Protéger du gel.
2. Ne pas expédier. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des semences et des engrais.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

Si'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants récupérables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur/détaillant).

Contenants rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants ne pouvant être récupérer

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale/territoriale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

LANCE et POAST sont des marques déposées de BASF SE.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs fabricants respectifs.